



La Réserve de biosphère La Selle



Atouts et Défis

*Une publication de la Commission
nationale haïtienne de coopération avec
l'UNESCO (CNHCU), avec le support de*



Abril 2012



Direction de la publication :
Comité national haïtien du Programme MAB

Graphisme, mise en page et édition :
Eminence Services, avril 2010

Photos de couverture :

| | |
|---|---|
| 1 | |
| | 2 |
| 4 | 3 |

1.- Forêt des pins (Fonds-Verrettes) ; 2.- Source Zabèt (Ganthier) ; 3.- Forêt sèche de Boukara (Grand-Gosier – Anse –à-Pitres) ; 4.- Une partie de la cascade de Pichon (Belle-Anse) – Crédits photos : Gilbert Buteau, Paul Judex Edouarzin, Jeff Deslorges (CNHCU)

La Réserve de biosphère (RB), *une réponse stratégique au problème de développement*

□ Éléments de définition

- **Aire protégée** : Espace géographiquement délimité dans lequel les activités visent ou sont en harmonie avec la protection d'un objet de conservation (paysage, écosystème, espèce (s), monument naturel ou historique)
- **Objet de conservation** : élément du patrimoine jouant un rôle dans le bien être de l'humanité (musique, architecture, artisanat, les contes, plantes médicinales, etc.)

□ Trois fonctions d'une réserve de biosphère

- Conservation (Réduire la perte de biodiversité) ;
- développement (Améliorer les moyens de subsistance des populations Favoriser les conditions sociales, économiques et culturelles essentielles à la viabilité du développement durable) ;
- support logistique ou production du savoir (Fournir des moyens pour les projets de démonstration et de formation, de recherche et de surveillance continue sur des problèmes locaux, régionaux, nationaux et mondiaux de conservation et de développement durable)



Une réserve de biosphère contribue ainsi aux Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier à l'OMD 7 sur le développement durable.

En termes de biodiversité, la région de la Caraïbe est l'une des plus riches à l'échelle mondiale, et Haïti fait partie des pays les plus favorisés.

Réserve de biosphère¹ = Espace géographique + Savoir-être et savoir-faire de la communauté

¹ Réserves de biosphère : 580 sites dans 114 pays (année 2011)

La réserve La Selle, *détails administratifs*

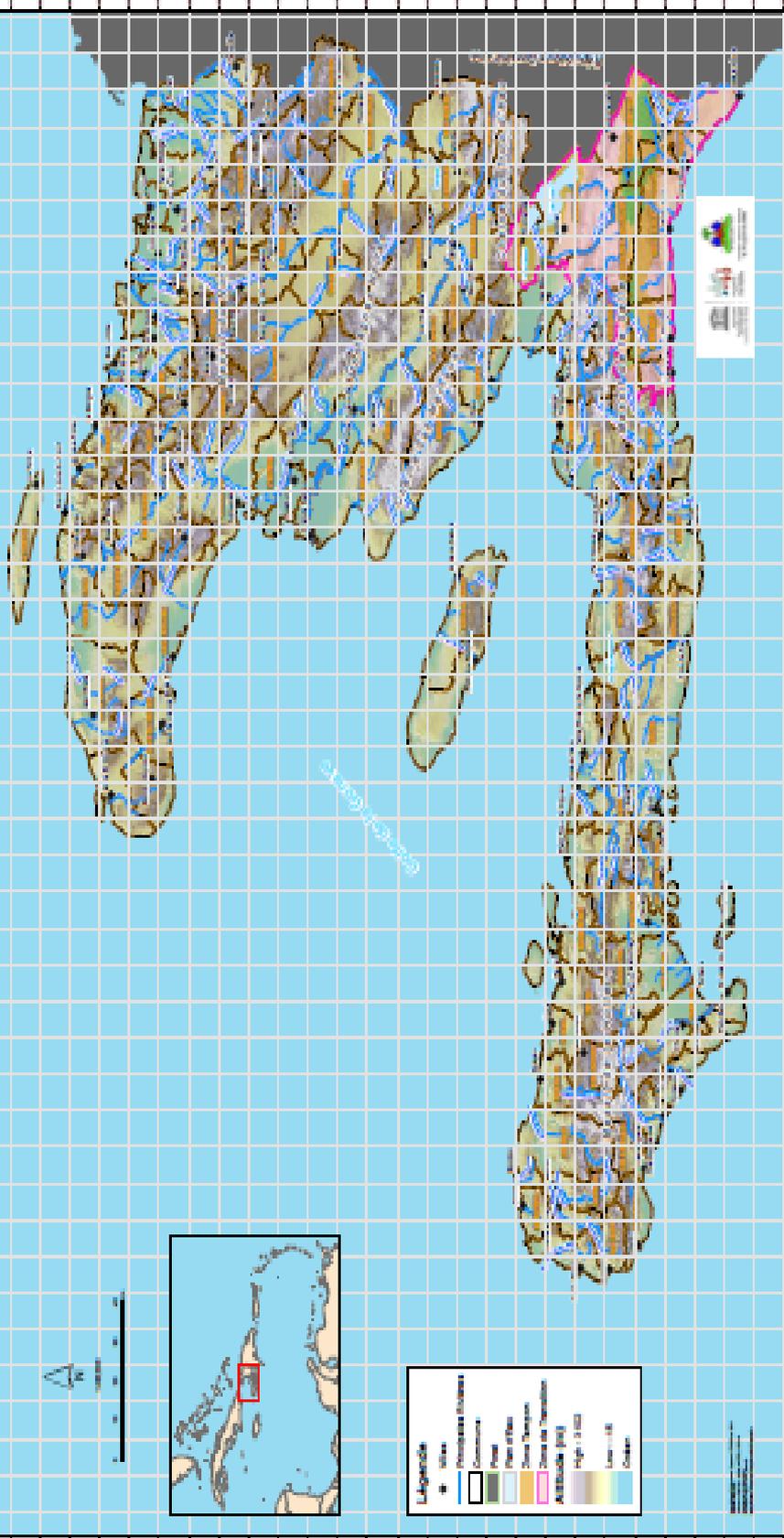
- Pays :** Haïti
- Nom de la RB :** Réserve de Biosphère la Selle
- Année de la désignation :** 2012
- Autorités administratives :** Joseph Ronald TOUSSAINT,
Ministre de l'Environnement
- Nom de la personne-contact :** Paul Judex EDOUARZIN
- Adresse :** 4, rue 4 Pacot, Port-au-Prince, Haïti
- Autres liens (sites internet) : e-mail :**
natcomunescohaiti@yahoo.fr, judouarzin@yahoo.fr

- Situation géographique (latitude & longitude) :**
 - Centre: 18°21'10.74"N, 72° 2'55.91"O
 - Limite externe Nord :18°42'14.88"N, 72° 7'30.04"O
 - Limite externe Sud : 18° 1'3.43"N, 71°45'12.45"O
 - Limite externe Ouest:18°17'23.94"N, 72°28'20.70"O
 - Limite externe Est : 18°20'28.65"N, 71°41'57.54"O

- Superficie (ha) :**
 - La Réserve de Biosphère de la Selle occupe une superficie totale de 377 221 hectares. Elle est répartie sur 12 communes de deux départements :
 - OUEST :** Ganthier, Thomazeau, Fonds Verettes, Kenskoff, Croix des Bouquets ;

 - SUD-EST :** Thiotte, Grand-Gosier, Belle-Anse, Cayes-Jacmel, Jacmel, Marigot, Anse à Pitres.

RESERVE DE BIOSPHERE LA SELLE - VUE D'ENSEMBLE



Legende

- Ville
- Protection Nature
- Rivière
- Forêt
- Forêt d'Alto
- Zone d'Alto
- Zone de Montagne
- Zone de Plaine

Altitude (m)

- 0 - 200
- 200 - 400
- 400 - 600
- 600 - 800
- 800 - 1000
- 1000 - 1200
- 1200 - 1400
- 1400 - 1600
- 1600 - 1800
- 1800 - 2000
- 2000 - 2200
- 2200 - 2400
- 2400 - 2600
- 2600 - 2800
- 2800 - 3000
- 3000 - 3200
- 3200 - 3400
- 3400 - 3600
- 3600 - 3800
- 3800 - 4000
- 4000 - 4200
- 4200 - 4400
- 4400 - 4600
- 4600 - 4800
- 4800 - 5000
- 5000 - 5200
- 5200 - 5400
- 5400 - 5600
- 5600 - 5800
- 5800 - 6000
- 6000 - 6200
- 6200 - 6400
- 6400 - 6600
- 6600 - 6800
- 6800 - 7000
- 7000 - 7200
- 7200 - 7400
- 7400 - 7600
- 7600 - 7800
- 7800 - 8000
- 8000 - 8200
- 8200 - 8400
- 8400 - 8600
- 8600 - 8800
- 8800 - 9000
- 9000 - 9200
- 9200 - 9400
- 9400 - 9600
- 9600 - 9800
- 9800 - 10000



Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación
Dirección General de Desarrollo Rural
Plan Nacional de Desarrollo Rural 2014-2020

Quelles sont les caractéristiques de la RB ?

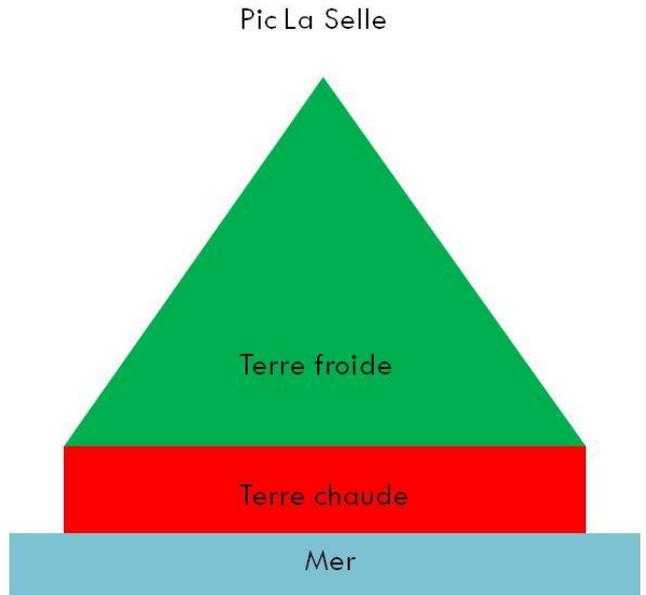
- Superficie (ha) :**
 - Zones centrales :** les aires centrales totalisent 52 579 ha.
 - Zones tampon :** les zones tampons représentent 66 116 ha
 - Zones de transition** (si données) : La superficie des zones de transition terrestres est de 241 739 ha, et celle des zones de transition marines 16 787 ha
- La réserve de biosphère, comme il apparaît sur la carte de la page suivante, est constituée de trois zones : les zones centrales constituées de la réserve forestière de la Forêt des Pins, le Parc national La Visite et les lacs Azuéli et Trou Caïman. Les zones centrales de la réserve sont donc constituées de trois unités qui apparaissent en vert sur la carte. Elles peuvent être considérées comme des aires protégées.
- Autour des aires centrales se trouvent les zones tampon (en orange sur la carte). Ces aires se trouvent dans le prolongement immédiat des aires centrales. Elles comprennent une partie des communes de Fonds-Verettes, de Ganthier, de Thomazeau, de Croix-des-bouquets pour le département de l'Ouest et une partie des communes de Thiotte, Belle-Anse, Marigot, Grand-Gosier pour le Sud Est.
- L'aire restante constitue la zone de transition (jaune sur la carte). Dans cette aire rentrent les principales agglomérations de la réserve.
- Dans les zones tampons et dans l'aire de transition, les terres appartiennent ou bien aux municipalités ou bien à des détenteurs privés.

Quelles sont les caractéristiques de la RB ?

☐ **Écosystèmes**

Massif de la Selle: variation topographique, variation altitudinale et mouvements atmosphériques.

1. Plateau continental
2. Côtes
3. Lacs et étangs
4. Rivières et cascades
5. Grottes
6. Forêts sèche (sur Boukara)
7. Forêts de feuillues
8. Pinèdes
9. Cultures (Café, denrées, etc.)
10. Villes
11. Villages



☐ **Sites remarquables**

- ☐ Cascade Pichon
- ☐ Lagon des Huitres
- ☐ Grottes de Seguin
- ☐ Paysages
- ☐ Etang Bossier
- ☐ Bassin bleu
- ☐ Cote de Belle Anse
- ☐ Plage de Raymond les Bains
- ☐ Source Zabèth
- ☐ Bois Frèch



Source Zabèt (Ganthier)

Quelles sont les caractéristiques de la RB ?

☐ Patrimoines culturels (matériel et immatériel)

- *Musique dans le Sud Est et dans l'Ouest*
- *Artisanat dans le Sud Est*
- *Architecture de la ville de Jacmel*
- *Architecture de montagne*
- *Moulin Prince*
- *Sites de marrons*
- *Rôle historique dans la libération de l'Amérique du Sud*
- *Croyances et pratiques religieuses (Synchrétisme religieux)*
- *Connaissances et usages des ressources naturelles*
- *Langues*



Quels sont les atouts ?

- ☐ Sites remarquables
- ☐ Besoins de conservation
 - ☐ Services écosystémiques
 - ☐ Biodiversité
- ☐ Besoins de développement
- ☐ Cadre d'implémentation d'un système de gouvernance environnemental participatif



De haut en bas : Etang Bossier (Cayes-Jacmel ; Forêt des pins (Fonds-Verrettes).

Défis pour la création de la RB

1. Absence d'une ANAP² fonctionnelle ;
2. La gestion du SNAP³ ;
3. Législation nationale en rapport avec la question de la réserve de biosphère et avec la conservation des ressources naturelles en général ;
4. Faiblesse des collectivités ;
5. Complexité institutionnelle :
 1. Autorités publiques ;
 2. Société civile ;
6. La participation des autorités locales ;
7. La participation des communautés.

Perspectives pour la création de la RB

- *L'appui des plus hautes autorités du Pays et la priorité donnée à des secteurs stratégiques comme l'éducation, l'état de droit (gouvernance) et l'environnement*
- *La mise en place de mécanismes participatifs de gestion de la RB*
- *L'accompagnement de la CNHCU*

² Agence nationale des aires protégées

³ Système national des aires protégées



(Vue partielle (à 3 km) de la cascade Pichon)

La réserve de biosphère correspond à une vision de la conservation du patrimoine naturel d'Haïti.

Il s'agira de créer un cadre stratégique permettant l'implantation d'activités de développement durable au profit des communautés locales.

Cela suppose que :

- 1- l'être humain est au centre de la conservation ;***
- 2- les actions sont faites par et pour les communautés locales ;***
- 3- la participation et l'appropriation locales sont nécessaires au succès de la conservation.***

Vue réduite de la cascade Pichon

(arrondissement de Belle-Anse)

Réserve de biosphère la Selle

